



REUNION DU BUREAU DU 15 SEPTEMBRE 2022

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 15 septembre 2022 à 14h00 au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBEE, Président.

Présents:

M. Yannick BOUBEE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Maire d'Aureilhan
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien Ministre
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT

Représenté :

M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental a donné pouvoir à M. Y. BOUBÉE
------------------	--

Assistaient à cette réunion:

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du Directeur Général, Secrétaire de séance

LOURDES – CESSION D'UNE PARCELLE EN NATURE DE MIDI LOGEMENT A OPH 65

HISTORIQUE:

La Société MIDI LOGEMENT a acquis, avec clause de substitution, en 2015, des Consorts JEANSOULE un terrain afin d'y construire un ensemble immobilier de 17 pavillons pour l'opération Cretes du Pibeste à LOURDES, et de Mr et Mme COLONGUE, une parcelle en nature de passage cadastrée Section BR, numéro 98, pour une contenance de 85 ca, moyennant le prix de 15 000 €.

L'OPH 65 s'est substitué à la Société MIDI LOGEMENT et acquis le terrain des Consorts JEANSOULE. Toutefois, le passage est demeuré au nom de la société MIDI LOGEMENT.

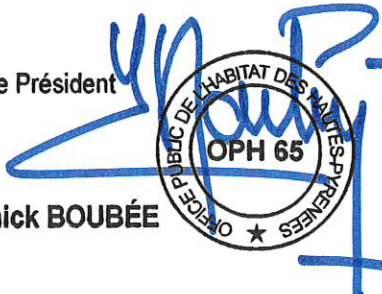
OBJET:

Afin que l'ensemble de l'opération soit la propriété de l'OPH 65, la Société MIDI LOGEMENT doit céder à l'Office ledit passage moyennant le prix qu'elle l'a acquis augmenté des frais d'acquisition soit un montant global de 16 089,35 €.

DECISION:

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, de signer l'acte de cession de la parcelle en nature de passage moyennant le prix global de 16 089,35 €



Le Président 
Yannick BOUBÉE 